

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Marcher en sécurité, un service essentiel!

Montréal, le 31 mars 2020 - Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, Piétons Québec demande aux municipalités du Québec, petites et grandes, d'agir rapidement pour encourager les déplacements à pied, protéger les piétons et favoriser la distanciation sociale. En effet, la marche est un moyen efficace, non seulement pour se déplacer afin d'obtenir ou d'offrir un service essentiel, mais aussi pour garder la forme physique et le moral.

« Bien entendu, la priorité est de respecter les consignes afin d'éviter la propagation du virus. Mais la crise sanitaire durera plusieurs semaines: pouvoir marcher dehors tout en maintenant ses distances est une des clés pour maintenir la santé mentale et physique de la population. Les conséquences de l'inactivité physique sont bien connues. Les municipalités ont le pouvoir d'agir de façon préventive afin d'éviter que le confinement imposé pour contrôler la pandémie ne cause d'autres problèmes de santé dans la population », souligne Jeanne Robin, porte-parole de Piétons Québec.

Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre rapidement par les municipalités :

1. Promouvoir la marche

Piétons Québec invite les municipalités à exploiter leurs canaux de communication pour encourager les citoyens à adopter les modes de transport actifs pour leurs déplacements essentiels et à aller marcher pour maintenir la forme, par exemple, en incitant les familles à participer au rallye arc-en-ciel. Bien entendu, ces messages doivent être diffusés tout en rappelant les [consignes](#) en vigueur.

2. Protéger les piétons

Alors que les rues sont pratiquement exemptes de trafic automobile, il peut être tentant pour les conducteurs d'accélérer et d'être moins vigilants. Piétons Québec invite donc les municipalités et leur service de police à lancer un appel à la prudence à tous les automobilistes qui circulent dans les milieux de vie. De plus, afin d'assurer la distanciation sociale et d'éviter que les piétons ne se mettent en danger en empruntant la rue lors d'un dépassement, des corridors de marche temporaires pourraient être aménagés, à l'aide d'une signalisation temporaire, sur les rues particulièrement achalandées.

De plus, les municipalités dotées de sentiers piétons sont encouragées à les déneiger et à en devancer l'ouverture, comme l'a fait [Rimouski](#), afin d'offrir des lieux où il est possible de marcher en sécurité.

3. Favoriser la distanciation sociale

Afin de favoriser la distanciation sociale, Piétons Québec incite les municipalités à donner plus d'espace aux piétons. Celles-ci peuvent agir en créant des rues partagées ou piétonnes temporaires sur les rues locales et commerciales, ainsi qu'en bordure de sentiers piétons ou de parcs plus achalandés. Il est aussi possible de créer des corridors de marche protégés sur ces mêmes axes plus achalandés.

Il y a un réel appui de la part des citoyens envers cette mesure, comme le démontre la popularité de la [publication Facebook de Piétons Québec](#) qui en faisait la proposition le jeudi 26 mars dernier. C'est d'ailleurs un mouvement dans toute l'Amérique puisque New York, Bogota et Calgary ont été de l'avant avec la fermeture de segments de rues et plusieurs autres villes y songent. Afin d'éviter de créer des rassemblements, la Ville de Calgary a choisi de sélectionner des rues adjacentes à des sentiers déjà trop achalandés et a décidé de ne pas diffuser quelles rues étaient fermées à la circulation automobile, invitant plutôt la population à se limiter à marcher dans son quartier.

De plus, Piétons Québec appelle les municipalités qui utilisent une phase piétonne exclusive à certaines intersections à revoir le phasage des feux piétons, comme l'ont fait [Lausanne](#) et [Sydney](#), afin que la phase piétonne s'active automatiquement et soit allongée. En plus de limiter les contacts avec le mobilier urbain, cette mesure permet de favoriser la fluidité des piétons, alors qu'ils sont nombreux dans les rues, limitant ainsi les attroupements aux intersections.

– 30 –

À propos de Piétons Québec

Piétons Québec est une organisation nationale d'intérêt public représentant les intérêts des piétons. Elle s'attache à valoriser la marche comme mode de déplacement et à faire évoluer les lois, normes et pratiques afin d'améliorer la sécurité et le confort de toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. www.pietons.quebec.

Source :

Piétons Québec
Jeanne Robin, porte-parole
media@pietons.quebec
418 655-0728